

**EXERCICE 2022****CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS****Séance du 11 octobre 2022****DÉLIBÉRATION n°2022-15**

Le conseil académique s'est réuni le mardi 11 octobre 2022 en séance plénière, sur convocation de la Présidente du conseil académique, adressée le jeudi 29 septembre 2022.

**Point de l'ordre du jour :**

5. Désignation d'un membre à la commission formation des personnels

.....

Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu la délibération n°2015-15 du conseil d'administration du 9 mars 2015,  
Vu le siège vacant suite au départ à la retraite de l'un de ses membres,  
Vu la candidature de Mme Jackie VERGOTE,

**Exposé de la délibération :**

En raison d'un siège vacant à la commission formation des personnels, le conseil académique doit désigner en son sein un représentant des personnels enseignants.

**Après en avoir délibéré, le conseil académique procède à la désignation suivante :**

Nombre de membres constituant le conseil :	73
Quorum :	37
Nombre de membres participant à la délibération :	40
Majorité requise :	Majorité simple
Blancs :	0
Abstentions :	0

Candidats :	Nombre de voix :
Jackie VERGOTE	40

En conséquence, Madame Jackie VERGOTE est désignée membre de la commission formation des personnels.

**Pièce jointe :**

- rôle et composition de la commission formation des personnels.

Fait à Tours, le  
La Présidente,



Sylvie Humbert-Mougin



## ***La commission formation des personnels***

***Conseil académique du 11 octobre 2022***

La commission formation des personnels a été instituée en Conseil d'Administration (09.03.2015)

### **Son rôle :**

La commission est chargée d'examiner les demandes de formations spécifiques déposées par les agents auprès du service du recrutement, de la formation et de la gestion des compétences de la DRH. Elle statue sur l'opportunité de la demande ainsi, que le cas échéant, sur la hauteur du financement à accorder.

### **Sa composition :**

La commission formation est composée des membres suivants :

- Directrice des Ressources Humaines,
- Responsable du service du recrutement, de la formation et de la gestion des compétences,
- 2 représentants des personnels Biatss élus à la CPE,
- 2 représentants des personnels enseignants élus au CAC.

### **Son fonctionnement :**

La commission se réunit 5 fois par année universitaire au cours des mois de :

- Septembre
- Novembre
- Janvier
- Mars
- Juin

Le secrétariat est assuré par la coordinatrice formation et concours du service du recrutement, de la formation et de la gestion des compétences.